

LICENCE PROFESSIONNELLE PRODUCTION INDUSTRIELLE

Mention : Management des processus industriels

Contacts

IUT de Dijon- Auxerre: Route des Plaines de l'Yonne – 89000 AUXERRE	
Responsable : Jean-François FONTAINE Tél.: 03 86 49 28 26 Télécopie: 03 86 49 28 29 jffont@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Secrétariat Annie OUARNE Tél.: 03 86 49 28 20 Télécopie: 03 86 49 28 29 qlio-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr:

Objectifs de la formation et débouchés

La licence professionnelle « Production Industrielle – mention : Management des Processus Industriels » a pour vocation de donner les bases scientifiques, techniques et humaines, communes aux métiers concernés par l'élaboration et la fabrication d'un produit industriel. Ce processus intègre de plus en plus les phases de conception, d'industrialisation et de fabrication qui représentent l'approche moderne d'ingénierie simultanée.

Elle est organisée **par alternance**, en partenariat avec la branche professionnelle UIMM, dans le cadre de **l'ITII Bourgogne** (association regroupant l'Université de Bourgogne et les 4 chambres syndicales de la Métallurgie de Bourgogne). Les étudiants sont inscrits simultanément en licence et en Certificat de Qualification (CQPM: Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) qui leur apporte les compléments de formation spécifiques au métier choisi :

- Chargé de projet en conception mécanique assistée par ordinateur (MQ 1996 11 28 0146)
- Technicien des méthodes d'industrialisation et de gestion de la production (MQ 1989 09 60 0049)
- Responsable de secteur en productique (MQ 1990 07 51 0073)

Dans ce sens les étudiants doivent signer un contrat de professionnalisation avec une entreprise

Les enseignements sont organisés par le département QLIO de l'IUT de Dijon, site d'Auxerre, en collaboration avec l'antenne d'Auxerre de l'UFR de Sciences et Techniques et l'AFPI-CFAI (Maison de l'Entreprise- Yonne).

Modalités d'admission

Dans la limite des places disponibles, les étudiants concernés doivent avoir **validé un cursus de BAC +2** de type DEUG Sciences et Technologie ou autre DEUG après un baccalauréat S, DUT ou BTS du secteur industriel. L'inscription est effective à la condition de la signature avec une entreprise d'un contrat de professionalisation.

Organisation et descriptif des études

La formation d'une durée de 448 heures (hors période en entreprise) est effectuée par alternance d'environ une semaine à l'IUT ou à l'AFPI-CFAI pour 3 semaines en entreprise.

Les enseignements sont organisés sous forme d'unités d'enseignement, ou « UE ». Chaque UE peut comporter plusieurs éléments, appelés ci-après « matières » ou « disciplines ».

Chaque matière fait l'objet d'un contrôle en cours de formation, donnant lieu à l'établissement d'une note.

La licence comporte un tronc commun de formation générale liée au domaine industriel puis de 3 options (en fonction du CQ préparé) dans les domaines suivants : Conception mécanique assistée par ordinateur, Amélioration des processus Industriels et Pilotage de production.

Le programme est donné par le tableau figurant ci-après.

Domaine	UE	Vol. horaire	Coef. UE	ECTS	Matière	Disciplines concernées	Vol. horaire	Coef. matière
Connaissances fondamentales appliquées au métier	UE1	112	10	10	UE1.1	Probabilités et statistiques	31,5	2,8
					UE1.2	Plan d'expériences	17,5	1,5
					UE1.3	Bases de données	21	1,9
					UE1.4	Métrologie (bases)	21	1,9
					UE1.5	Gestion de projet	21	1,9
Compétences générales du métier	UE2	87,5	8	8	UE2.1	Méthodologie d'amélioration des processus	21	1,9
					UE2.2	Bases de Qualité et Sécurité	14	1,3
					UE2.3	Gestion de Projet (application)	21	1,9
					UE2.4	Analyse fonctionnelle	10,5	1,0
					UE2.5	Introduction aux processus de production	21	1,9
Management et connaissance de l'entreprise	UE3	101,5	9	9	UE3.1	Manag. Ressources. Humaines et sociales	14	1,3
					UE3.2	Communication. Comportementale, réunion	24,5	2,2
					UE3.3	Gestion et stratégie d'entreprise	28	2,5
					UE3.4	Anglais professionnel	35	3
Option au choix : approfondissement métier (1 sur 3)								
Conception mécanique assistée par Ordinateur	UE4A	147	13	13	UE4 A.1	- Mécanique du solide déformable,	31,5	2,7
					UE4 A.2	Introduction Eléments finis	101,5	9,1
					UE4 A.3	- Réalisation de Maquette numérique 3D et Gestion de données techniques		
					UE4 A.4	- Modélisation de systèmes mécaniques	14	1,2
Amélioration des processus Industriels	UE4B	147	13	13	UE4 B.1	- Etude et mesure du travail	38,5	3,4
					UE4 B.2	- Amélioration des méthodes	28	2,5
					UE4 B.3	- M.T.M 2	28	2,5
					UE4 B.4	- Analyse de la Valeur et C.A.O	24,5	2,1
					UE4 B.5	- Gestion de Production , Ergonomie	28	2,5
Pilotage de production	UE4C	147	13	13	UE4 C.1	- Etude et mesure du travail	24,5	2,2
					UE4 C.2	- Amélioration des méthodes	14	1,2
					UE4 C.3	- TPM	28	2,5
					UE4 C.4	- Analyse de la Valeur et C.A.O	24,5	2,1
					UE4 C.5	- Gestion de Production	35	3,1
					UE4 C.6	- Ergonomie et management	21	1,9
Total académ.		448 h	40	40				
Projet tutoré	UE 5	140 h	5	5		Projet d'industrialisation et d'amélioration de produit	140 h	5
Projet Indus. en entreprise	UE 6	700 h	15	15		Evaluation du Projet industriel	700 h	15
Total général		1288 h	60	60				

Modalités de contrôle des connaissances et validation de la licence

Une UE est validée dès lors que le candidat y a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20, quelle que soit la session. Le diplôme est alors validé lorsque le candidat a validé toutes les UE. Si ce n'est le cas la validation peut se faire par compensation s'il réunit les deux conditions suivantes :

1 – Moyenne académique pondérée (UE 1 à UE 6) supérieure ou égale à 10 sur 20,

2 – Moyenne pondérée de l'ensemble (UE 5 – UE 6) (Projet + Stage) supérieure ou égale à 10 sur 20.

La fin des enseignements académiques dans le cadre de la Licence est début juillet. Les soutenances des rapports de Projet industriel seront organisées la première semaine de septembre. En conséquence, les deux sessions sont organisées de la manière suivante :

1^{ère} session : au cours de l'année sous forme de contrôle continu. Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2^{ème} session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2^{ème} session : un candidat déclaré non admis en 1^{ère} session est renvoyé à une 2^{ème} session organisée en septembre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1^{ère} session. Au cours de cette 2^{ème} session, le candidat repasse uniquement les UE non validées. Pour cela, il repasse une épreuve écrite ou orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières de l'UE ; la note obtenue remplace (quel que soit le résultat) celle de l'ensemble des épreuves réalisées en cours d'année dans la matière, hormis les épreuves pratiques éventuelles dont les évaluations sont maintenues. Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée. Les évaluations des UE 5 et 6 (projet et stage) sont reportées de la 1^{ère} sur la 2^{ème} session. –

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation." (art 16)
Les moyennes ne peuvent être calculées que si l'obligation d'assiduité est satisfaite